

PRESS RELEASE

**Council of Europe
Communications**



T +33(0)388412560

www.coe.int

pressunit@coe.int

Ref. DC 016(2012)

Council of Europe calls on states to renew public service media and ensure their independence

Strasbourg, 16.02.2012 – The Council of Europe today called on member states to strengthen editorial and operational independence of public broadcasters and other public service media.

The Organisation's Committee of Ministers has adopted a [Declaration](#) and a [Recommendation](#) urging member states to renew and adapt the governance framework for public service media to the modern communication environment, where the relationship with the public is based on transparency, openness and dialogue.

According to the Recommendation, some media still need to complete the transition from state broadcasters - with strong links to, and control by, government - to genuine public service media.

The Recommendation proposes guiding principles that public service media organisations should apply in order to update their system of governance: independence, accountability, effective management, responsiveness, responsibility, transparency and openness.

The Council of Europe supports public service broadcasting as an integral part of a vibrant media landscape in a democracy, alongside commercial and community media. In 2011, the Council of Europe signed a memorandum of understanding with the European Broadcasting Union, to strengthen cooperation between the two organisations.

Le Conseil de l'Europe appelle les Etats à moderniser les médias de service public et à garantir leur indépendance

Strasbourg, 16.02.2012 – Le Conseil de l'Europe a appelé aujourd'hui ses pays membres à renforcer l'indépendance éditoriale et opérationnelle des radiotélévisions et autres médias publics.

Le Comité des Ministres de l'Organisation a adopté une [Déclaration](#) et une [Recommendation](#) invitant les Etats membres à moderniser le cadre de gouvernance des médias de service public et à l'adapter au monde de la communication moderne, dans lequel les relations avec le public sont basées sur la transparence, l'ouverture et le dialogue.

Selon la Recommandation, certains médias doivent achever leur transition et passer du statut de services de radiodiffusion d'Etat, étroitement liés aux gouvernements et contrôlés par ces derniers, à celui de véritables médias de service public.

La Recommandation propose des principes directeurs que les organismes de service public pourraient appliquer pour moderniser leur système de gouvernance : indépendance, obligation de rendre des comptes, gestion efficace, réactivité et responsabilité déontologique, transparence et ouverture.

Le Conseil de l'Europe soutient l'idée même de service public de radiodiffusion, qui fait partie intégrante d'un espace médiatique dynamique, au même titre que les médias commerciaux et les médias associatifs. En 2011, le Conseil de l'Europe a signé un protocole d'accord avec l'Union européenne de radio-télévision afin de renforcer la coopération entre les deux organisations.